



SOUHAITEZ-VOUS OFFRIR UNE **STRATÉGIE DE REVENU** À VOS CLIENTS?

RÉSERVÉ AUX CONSEILLERS

Assurance et placements

Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}





Ne cherchez pas plus loin : nous avons des solutions!

Que vos clients recherchent un revenu de retraite garanti, des rentrées d'argent mensuelles fiscalement avantageuses ou quelque chose entre les deux, vous pouvez compter sur **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie** pour offrir des solutions qui les aideront à répondre à une variété de besoins.

Le tableau compris dans ce document compare nos produits de revenu et explique comment chacun d'eux peut répondre aux besoins et aux préoccupations de vos clients.

	Catégorie Plus 3.0 ¹ : revenu de retraite garanti la vie durant	Fonds de placement garanti (FPG) ¹ : revenu régulier par l'intermédiaire de notre programme de rachats automatiques (PRA)	Contrat à intérêt garanti (CIG) ¹ : revenu d'intérêt garanti	Rentes ¹ : revenu garanti la vie durant ou pour une période précise
Caractéristiques du produit	<ul style="list-style-type: none"> Revenu de retraite garanti la vie durant offert dès l'âge de 55 ans² Boni annuel de 4 % sur le revenu de base³ Garanties de 75 % sur les prestations à l'échéance et au décès⁴ Service d'alerte de retrait excédentaire Options de placement diversifiées allant des titres à revenu fixe aux actions (80 %), incluant nos portefeuilles FPG Emblème gérés de façon tactique 	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel de croissance des marchés combiné avec des garanties sur le capital Options de niveau de garantie : 75/75, 75/100, 100/100 Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie sur la prestation au décès jusqu'à l'âge de 80 ans⁵ Deux réinitialisations de la garantie à l'échéance par année civile pour l'option 100/100 Options de placement diversifiées allant des titres à revenu fixe aux actions (100 %), incluant nos portefeuilles FPG Emblème gérés de façon tactique 	<ul style="list-style-type: none"> Taux d'intérêt fixe pour une période précise Diverses périodes de dépôt, y compris des périodes échelonnées de 3 ans et de 5 ans Encaissable 	<ul style="list-style-type: none"> Revenu garanti la vie durant (avec ou sans période de garantie) ou pour une période précise Prestation de décès versée aux bénéficiaires au cours de la période de garantie d'une rente viagère et de la phase de revenu d'une rente certaine Revenu basé sur une vie ou sur deux vies
Besoin du client	<ul style="list-style-type: none"> Revenu de retraite garanti la vie durant avec potentiel de croissance selon les marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Protection du capital au décès et à l'échéance avec accès au potentiel de croissance des marchés 	<ul style="list-style-type: none"> Préservation du capital avec revenu d'intérêt 	<ul style="list-style-type: none"> Revenu prévisible garanti la vie durant ou pour une période précise
Prévisibilité du revenu	<ul style="list-style-type: none"> Revenu de retraite garanti la vie durant offert dès l'âge de 55 ans Les clients n'épuiseront pas leur épargne de leur vivant, peu importe le rendement des marchés. 	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu n'est pas garanti. 	<ul style="list-style-type: none"> Les taux d'intérêt et le revenu d'intérêt sont garantis pour la période de dépôt. 	<ul style="list-style-type: none"> Les paiements de revenu sont garantis la vie durant ou pour une période précise.
Souplesse	<ul style="list-style-type: none"> Les privilèges de revenu de retraite permettent aux clients de commencer et d'interrompre les versements de revenu à tout moment selon leurs besoins de revenu. Les clients peuvent retirer davantage que le montant garanti à tout moment, sous réserve des frais de rachat applicables ainsi que des minimums et des maximums prescrits par la loi sur les comptes enregistrés. Le fait de retirer plus que le montant garanti pourrait avoir une incidence négative sur le montant de retrait viager si la valeur de marché est inférieure au revenu de base. Versements de revenu chaque semaine, aux deux semaines, deux fois par mois, chaque mois, aux trois mois, aux six mois ou chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> Les clients peuvent commencer à recevoir un revenu ou cesser les versements à tout moment au moyen d'un PRA et en choisir le montant, sous réserve des minimums et des maximums prescrits par la loi sur les comptes enregistrés. Versements de revenu chaque semaine, aux deux semaines, deux fois par mois, chaque mois, aux trois mois, aux six mois ou chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> Au moment du dépôt, les clients peuvent choisir que leur revenu d'intérêt de contrats non enregistrés soit versé dans leur compte bancaire, ou choisir l'option à intérêt quotidien. Versements de revenu chaque mois, aux trois mois, aux six mois ou chaque année 	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristique non applicable puisqu'il n'est pas possible de modifier le montant de revenu et le calendrier des paiements Versements de revenu chaque mois, aux trois mois, aux six mois ou chaque année
Potentiel de croissance	<ul style="list-style-type: none"> Boni annuel de 4 % sur le revenu de base qui permet d'accroître le potentiel de revenu Réinitialisations automatiques annuelles du revenu pouvant faire augmenter annuellement le revenu du client de l'âge de 55 à 80 ans Réinitialisations automatiques aux trois ans du revenu de base et de la garantie sur la prestation au décès⁵ permettant de cristalliser la croissance des marchés Potentiel de croissance plus élevé grâce à une exposition aux actions allant jusqu'à 80 % 	<ul style="list-style-type: none"> Potentiel de croissance plus élevée grâce à une exposition aux actions allant jusqu'à 100 % Réinitialisations automatiques annuelles de la garantie sur la prestation au décès et réinitialisations de la prestation à l'échéance à la demande du client cristallisant les gains des marchés et augmentant les valeurs garanties 	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu d'intérêt peut être réinvesti pour générer une croissance composée. 	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristique non applicable puisque le montant de revenu est fixe
Liquidités	<ul style="list-style-type: none"> Il est possible de racheter des unités en tout temps, sous réserve des frais de rachat et des maximums prévus par la loi sur les comptes enregistrés. Le fait de retirer plus que le montant garanti pourrait avoir une incidence négative sur le montant de retrait viager si la valeur de marché est inférieure au revenu de base. 	<ul style="list-style-type: none"> Il est possible de racheter des unités en tout temps, sous réserve des frais de rachat et des maximums prévus par la loi sur les comptes enregistrés. 	<ul style="list-style-type: none"> Tous les CIG de l'Empire Vie sont encaissables et peuvent être rachetés en tout temps, sous réserve des frais de retrait anticipé. 	<ul style="list-style-type: none"> Caractéristique non applicable puisque les rentes ne sont pas rachetables en échange de leur valeur
Imposition d'un contrat non enregistré	<ul style="list-style-type: none"> Le rachat d'unités est déclaré comme un gain ou une perte en capital. Le revenu d'intérêt, de dividendes et de gains/pertes en capital est alloué chaque année à chaque porteur d'unités. 	<ul style="list-style-type: none"> Le rachat d'unités est déclaré comme un gain ou une perte en capital. Le revenu d'intérêt, de dividendes et de gains/pertes en capital est versé chaque année à chaque porteur d'unités. 	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu d'intérêt est déclaré tous les ans sur un feuillet T5. 	<ul style="list-style-type: none"> La portion imposable du revenu sera répartie de façon égale sur l'ensemble de la durée de la rente, selon le traitement fiscal prescrit.
Imposition d'un contrat enregistré	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu est pleinement imposable l'année où il est versé. 	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu est pleinement imposable l'année où il est versé. 	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu est pleinement imposable l'année où il est versé. 	<ul style="list-style-type: none"> Le revenu est pleinement imposable l'année où il est versé.

¹ Les polices sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie. ² Tout retrait excédentaire peut réduire le montant de revenu de retraite garanti la vie durant. ³ Le boni sur le revenu de base est un montant notionnel sans valeur de rachat ajouté au revenu de base à la fin de chaque année civile au cours de laquelle aucun retrait n'est effectué pendant les 20 premières années civiles du contrat. ⁴ Réduite proportionnellement du montant des retraits.

⁵ Jusqu'au 80^e anniversaire de naissance du rentier, inclusivement.

L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie (Empire Vie) est une société fièrement canadienne en activité depuis 1923. Elle offre une gamme de produits individuels et collectifs d'assurance vie et maladie, ainsi que des produits de placement et de retraite.

Sa mission est d'aider les Canadiennes et les Canadiens à obtenir avec simplicité, rapidité et facilité les produits et les services dont ils ont besoin pour se constituer un patrimoine, générer un revenu et atteindre la sécurité financière.

Suivez l'Empire Vie sur les réseaux sociaux avec l'identifiant @EmpireVie ou visitez empire.ca pour obtenir de l'information additionnelle, y compris ses notes courantes et ses résultats financiers.

L'information présentée dans ce document est fournie à titre indicatif seulement et ne doit pas être interprétée comme constituant des conseils juridiques, fiscaux, financiers ou professionnels. L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie décline toute responsabilité quant à l'utilisation ou à la mauvaise utilisation de cette information, ainsi qu'aux omissions relatives à l'information présentée dans ce document.

Placements Empire Vie Inc., une filiale en propriété exclusive de L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie, est le gestionnaire de portefeuille des fonds distincts de l'Empire Vie. Les placements ne sont pas garantis et leur valeur change fréquemment. Le rendement passé ne garantit pas les résultats futurs. **Tout montant affecté à un fonds distinct est placé aux risques du titulaire de contrat, et la valeur du placement peut augmenter ou diminuer.** La brochure documentaire du produit considéré décrit les principales caractéristiques de chaque contrat individuel à capital variable. Les polices de fonds distincts sont établies par L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie.

^{MD} Marque déposée de **L'Empire, Compagnie d'Assurance-Vie**.

Assurance et placements – Avec simplicité, rapidité et facilité^{MD}

www.empire.ca info@empire.ca

